

# Lettre aux familles



N° 2 - Janvier 2007 - La lettre d'information de la MSA des Alpes du Nord

## Édito

La famille est au centre de nombreux débats de société et l'année 2007 n'en manquera pas.

La place de la famille est aussi un enjeu de la politique d'action sociale développée par votre caisse de MSA. Ainsi, à l'occasion de chaque nouvelle année, les dispositifs d'action sociale font l'objet d'une adaptation afin de continuer à répondre aux besoins sans cesse en évolution.

Elargissement des bénéficiaires de l'aide à domicile, nouveaux barèmes, création de nouvelles prestations ou participation à des dispositifs partenariaux, aide au premier départ en vacances, participation à certains contrats jeunesse sont au programme 2007.

Mais l'action de la MSA passe aussi par l'intermédiaire de nos assistants sociaux répartis sur nos trois départements, ils sont à votre disposition pour une simple information ou pour vous accompagner dans une période difficile. Être parent, assurer son rôle éducatif est une mission souvent difficile dont chacun mesure l'importance, mais c'est une belle aventure avec laquelle s'écrit l'avenir.

Le Président de la MSA des Alpes du Nord  
Jean-François Bouchet

### Mieux connaître la médiation familiale

## Pour rétablir le dialogue et maintenir les liens familiaux



### Qu'est-ce que la médiation familiale ?

C'est un temps d'écoute, d'échange et de négociation qui permet :

- d'aborder les problèmes liés à un conflit familial,
- de prendre en compte de manière très concrète les besoins de chacun, notamment ceux des enfants,

avec un tiers qualifié et impartial : le médiateur familial.

Son rôle est de rétablir la communication, de créer un climat de confiance propice à la recherche d'accords entre les personnes qui sont concernées :

- les couples ou parents en situation de rupture, séparation ou divorce,
- les jeunes adultes en rupture de lien avec la famille,
- les grands-parents souhaitant garder des liens avec les petits enfants,
- en cas de succession conflictuelle ou de conflits familiaux autour d'un parent dépendant...

### La médiation familiale pour quoi faire ?

Elle permet :

- d'établir une communication constructive,
- d'identifier au mieux la source des conflits,
- d'organiser vos droits et devoirs de parents, de grands-parents,
- d'aborder les questions financières.

### Qui est le médiateur familial ?

Un professionnel qualifié. Il est formé à l'écoute et à la négociation entre les personnes. Il agit dans le cadre d'une stricte confidentialité, ne prend parti pour personne et ne juge pas.

### Qui prend l'initiative ?

- vous, en vous adressant directement à un médiateur familial.
- le juge qui peut le proposer au cours d'une procédure.



Dans tous les cas, la médiation ne peut commencer que si les deux personnes concernées sont présentes après avoir donné leur accord.

### Comment ça marche ?

3 étapes :

- 1 l'entretien d'information qui permet au médiateur familial de présenter les objectifs, le contenu et les thèmes que vous pouvez aborder. Cet entretien est sans engagement.
- 2 Les entretiens de médiation familiale : d'une durée de 1 h 30 à 2 heures, leur nombre est variable selon les situations.
- 3 Si la médiation aboutit à un accord, celui-ci peut être homologué par le juge selon la situation.

### Combien ça coûte ?

L'entretien d'information est gratuit, votre participation financière aux entretiens de médiation familiale est calculée selon vos ressources. En cas de médiation judiciaire, possibilité de l'aide juridictionnelle.

### Où s'adresser ?

Il existe des services de médiation familiale sur nos trois départements. Leurs coordonnées peuvent être obtenues auprès du service social MSA, des points info familles, auprès des tribunaux ou sur les sites suivants :

[www.mediation-familiale.org](http://www.mediation-familiale.org)  
[www.mediationfamiliale.asso.fr](http://www.mediationfamiliale.asso.fr)



L'essentiel et plus encore

# L'assistant(e) social(e) MSA à votre écoute

La MSA dispose d'un réseau de travailleurs sociaux répartis dans nos trois départements. Les services qu'ils rendent aux familles sont parfois méconnus. A travers 3 exemples, voici un aperçu de leurs interventions.



## **Anne-Sophie Deser (Haute-Savoie) : prévention et accès aux droits dès la naissance**

Une des interventions la plus efficace, c'est notre action dès la naissance d'un enfant. Comme la MSA gère la globalité de la protection sociale d'un adhérent (le guichet unique), le service maladie nous informe des naissances. Nous envoyons un courrier aux familles pour leur proposer nos services et prendre contact.

Beaucoup de femmes nous posent des questions sur le mode de garde, le congé parental, comment s'organiser avec son travail. Cela permet de faire connaître les prestations proposées par la MSA et renforce l'accès aux droits des assurés. Mais ce contact est aussi un moment privilégié avec la famille pour détecter d'éventuels soucis : la naissance est un moment certes heureux mais qui aussi peut désorganiser la cellule familiale. On peut alors à cette occasion proposer un accompagnement spécifique.



## **Odile Tochon Danguy (Savoie) : en cas de rupture d'un couple, écouter, agir au plus pressé et orienter**

Les familles nous contactent quand elles se heurtent à un bouleversement comme la séparation et le départ du conjoint.

J'ai en mémoire le cas d'une femme restée seule avec des enfants en bas âge. Il faut alors que l'assistante traite de multiples aspects. Cela concerne la partie MSA à savoir la mise en contact avec les services de la caisse pour recalculer les prestations comme l'allocation logement mais aussi faire la demande d'allocation de parent isolé. C'est l'urgence, car il n'y a plus de revenus et la situation financière peut très vite basculer. Il faut aussi orienter la personne pour qu'elle fasse valoir ses droits, qu'elle ait rapidement un conseil juridique car elle est souvent en plein stress et ne connaît ou ne sait pas quelle démarche effectuer. L'assistante a alors un rôle de relais. Mais surtout je crois que nous sommes là pour écouter car dans ces situations de forte détresse, les personnes ont besoin de se confier, et cela nous aide aussi à mieux analyser leur situation, à dédramatiser pour mieux réagir.



## **Christine Dumoulin (Isère) : lors d'une demande de prestation, instaurer un dialogue utile pour l'avenir.**

Lors de l'ouverture d'un dossier de demande d'aide ménagère, nous sommes amenées à faire une enquête au domicile de la famille. Cette enquête est indispensable pour évaluer la demande d'aide. Le motif en est souvent la maladie d'une maman, son absence ou un problème de santé de l'enfant. Mais en dehors de cet aspect d'ouverture de droit, ce qui

importe c'est le contact que nous établissons avec la maman voire le papa s'il est présent. Cela nous permet de faire avec eux le tour de la situation et de voir si elle n'engendre pas d'autres besoins : si la maman a un problème de santé, quels sont ses droits ? Comment peut on l'aider pour la soulager et proposer par exemple que les enfants partent en vacances ou dans un centre de loisirs ? Nous pouvons discuter de la vie familiale, des difficultés rencontrées. Ce qui importe une fois cette relation établie, c'est que la famille nous connaît, a nos coordonnées et sait qu'elle peut nous appeler en cas de problème : pour nous une demande de prestation est une véritable porte d'entrée sur bien d'autres aspects de la vie quotidienne des familles.

## ◆ Se former à l'animation

Votre caisse de MSA participe au financement des formations BAFA.

Si vous êtes allocataires et que vous avez moins de 25 ans (même si vous êtes actifs), vous pouvez bénéficier d'une participation pour le stage théorique et le stage de perfectionnement. Cette aide s'ajoute à celles apportées par d'autres organismes (communes, conseil général...)

Le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) ne concerne pas que les jeunes souhaitant encadrer des colonies de vacances, il est de plus en plus un diplôme demandé et reconnu pour les métiers du périscolaire, les aides scolaires et des cantines... Renseignez-vous auprès des associations familiales (Familles Rurales), l'UFCV ou la Fédération des œuvres laïques ou sur le site internet de la Caisse : [www.msaalpesdunord.fr](http://www.msaalpesdunord.fr)

## ◆ Forfait découverte

Une aide pour financer les séjours de vos enfants en classe de découverte, séjours linguistiques...

Votre caisse de MSA peut vous attribuer cette aide forfaitaire de 50 € dans les conditions suivantes :

- vous percevez des prestations familiales de la MSA,
- votre enfant est âgé de 6 à 20 ans,
- votre quotient familial est inférieur à 728 € en 2007,
- le séjour est organisé par l'établissement scolaire et d'une durée minimum de 5 jours.

Pour bénéficier du forfait découverte, adressez-vous au service action sociale au 04.79.62.89.09 ou sur le site internet de la Caisse : [www.msaalpesdunord.fr](http://www.msaalpesdunord.fr)

# Combien ont coûté vos dépenses de santé à la MSA en 2005 ?

Dans le cadre de la réforme de l'assurance maladie, la MSA a désormais l'obligation d'informer ses assurés du montant des prestations versées pour leur compte au cours d'une année.

L'objectif du relevé annuel des prestations de santé (RAPS)<sup>1</sup> est double : sensibiliser chaque assuré sur le coût



(1) prévu par la loi du 13/08/2004

de ses pratiques médicales et mieux mesurer l'effort de solidarité qui s'exerce à l'égard des personnes qui ont besoin de soins. Une enquête, réalisée lors de l'envoi des premiers RAPS dans 6 départements, a montré un intérêt manifeste de la part de la grande majorité des assurés ayant reçu le document.

Au regard de ce constat encourageant, la MSA des Alpes du Nord a également décidé d'envoyer à ses adhérents le relevé annuel pour l'année 2005. Vous l'avez peut-être déjà reçu ? Il est adressé depuis la mi-décembre aux assurés qui reçoivent un décompte de remboursement de soins.

De la même façon, le RAPS 2006 vous sera adressé avec vos décomptes, au cours du printemps 2007.

## Le saviez-vous ?

- Un bilan lipidique (examen de recherche de cholestérol) a un coût de 15 €.
- Un examen d'imagerie par résonance magnétique (IRM) coûte 350 €.
- Une journée en service de réanimation à l'hôpital s'élève à 1430 €.
- Un séjour à l'hôpital pour une opération de l'appendicite coûte en moyenne 2450 €.

C'est grâce à la solidarité nationale du système d'assurance sociale français que ces dépenses peuvent être prises en charge par l'Assurance Maladie au bénéfice de tous.

## La prévention et les adolescents

# Un examen de santé à 17 ans

La Mutualité Sociale Agricole s'adresse chaque année à tous les adolescent(e)s âgé(e)s de 17 ans pour les sensibiliser à la prévention.

Les jeunes sont particulièrement exposés à certains risques, liés à la fragilité de l'adolescence : malaise psychologique, alcoolisme, tabagisme, toxicomanie, accidents ; la recherche des signes de perturbation du comportement est prioritaire.

Certains sujets préoccupants doivent être aussi abordés, telles que les in-



fections sexuellement transmissibles, la contraception...

Après avoir rempli le questionnaire qui lui est adressé, l'adolescent(e) est invité(e) à rencontrer le médecin généraliste de son choix pour une consultation gratuite.

## Infos

### ♦ Éducation pour la santé

Après être intervenus dans les établissements scolaires sur le thème des « troubles du comportement », nous approfondissons aujourd'hui avec les jeunes, ce qui souvent en est à l'origine : la dépression chez les adolescent(e)s.

Ce problème de Santé Publique est à la fois fréquent (8 à 10 %) et préoccupant : retentissement sur le développement de la personnalité, risque suicidaire, évolution vers une maladie psychiatrique à l'âge adulte.



## La prévention dentaire

# La MSA prend soin de la santé bucco-dentaire de vos enfants



A 6, 9, 12, 15 et 18 ans, ils seront invités à bénéficier d'un bilan de prévention chez leur dentiste habituel.

Ce bilan est offert par votre MSA, les soins éventuels consécutifs à cet examen sont pris en charge à 100%.

Ce suivi régulier intervient à des âges importants de l'évolution de leurs dents définitives.

Cet examen dentaire agit en prévention grâce aux scellements de sillons de leurs molaires qui peut leur être proposé ou permet une dé-

tection précoce des caries et donc des soins moins onéreux.

Le praticien incite également les jeunes à acquérir une bonne technique de brossage, une hygiène alimentaire et prodigue aux adolescents des conseils sur les méfaits du tabac par exemple...

Prendre soin de ses dents tout au long de sa vie c'est important !

Pour vos démarches pensez internet...

# Inscrivez vous sur le site [www.msaalpesdunord.fr](http://www.msaalpesdunord.fr)



Accédez à votre dossier personnalisé

- consultez vos paiements (maladie et prestations familiales),
- déclarez vos ressources en ligne (projet 2007),
- et vous pourrez aussi accomplir certaines démarches.

## Pour contacter la MSA Alpes du Nord

**ISÈRE**  
04 76 88 76 00

**SAVOIE**  
04 79 62 87 00

**HAUTE-SAVOIE**  
04 50 88 16 00

Directeur de la Publication : Bernard Perrier  
Conception : MSA des Alpes du Nord  
Impression : imprimerie Couleurs Montagne  
Crédit Photos : Goodshoot - CCMMSA



santé  
famille  
retraite  
services

# Infos

## ◆ Aide aux vacances 2007



Si votre quotient familial est inférieur à 728 € en 2007, vous recevrez directement les bons vacances pour vos enfants fin février.

Vous pouvez les utiliser du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2007 (à partir de 2008, ils seront utilisables sur la période de l'année civile).

Attention vos bons ont valeur d'argent, ne les perdez pas. Lors de votre envoi au service action sociale, vérifiez bien qu'ils soient complétés et selon le cas que la facture soit jointe.

# Question/ Réponse :

## ◆ Mme D. salariée d'une coopérative en Haute-Savoie :



« J'attends mon troisième enfant et l'aîné qui a 5 ans vient de se casser un bras. Je suis fatiguée et je n'arrive plus à faire face à tout. Puis-je bénéficier d'une aide ? »

Vous pouvez bénéficier d'une prise en charge d'une aide à domicile. Adressez-vous à l'assistante sociale MSA ou à l'association présente sur votre commune. Après évaluation de votre demande, elle vous proposera l'intervention d'une aide à domicile qui vous aidera dans les tâches matérielles qui vous fatiguent. Le financement de cette aide sera pris en charge par la MSA qui paiera directement l'association, après déduction de votre participation, calculée selon votre quotient familial. Ainsi, ce moment difficile se passera dans de meilleures conditions.